



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A42-WP/536¹

P/17

8/9/25

(Note d'information)

En français
seulement

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil

CANDIDATURE DU MAROC

(Note présentée par le Maroc)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note présente la candidature du Maroc aux élections au Conseil de l'OACI, dans la partie III, et sollicite le soutien de tous les États membres.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A42-WP/2, documents à l'appui de l'élection des états membres qui seront représentés au Conseil.

1. ENGAGEMENT CONSTANT EN FAVEUR DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

1.1 Depuis son adhésion à l'OACI en 1956, le Royaume du Maroc a constamment affirmé son attachement indéfectible aux principes et objectifs de l'aviation civile internationale. Le Maroc s'est pleinement engagé dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) et participe activement aux programmes et initiatives de l'Organisation visant à renforcer la sécurité, la sûreté et la durabilité du transport aérien.

1.2 Le Maroc contribue d'une manière concrète aux travaux de l'OACI à travers la participation régulière aux comités et groupes d'experts, l'organisation et l'accueil d'événements régionaux et internationaux placés sous l'égide de l'OACI, ainsi qu'un soutien actif aux programmes d'assistance technique.

¹ Version française fournie par le Maroc.

1.3 Sur le plan régional, Le Maroc joue un rôle actif au sein de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (AFCAC), en contribuant aux initiatives régionales visant à harmoniser la réglementation, renforcer la sécurité et la sûreté aériennes, et promouvoir l'interopérabilité des systèmes. Cet engagement régional se traduit aussi par l'accueil du siège de l'Organisation Arabe de l'Aviation Civile (ACAO) à Rabat et la participation active du Royaume aux activités de l'ACAO en relation avec la définition et la mise en œuvre des programmes régionaux en matière de sécurité, de sûreté, de navigation aérienne et de développement durable de l'aviation civile.

2. POSITION GÉOSTRATÉGIQUE ET RÔLE DE HUB AÉRIEN

2.1 Situé au carrefour de l'Afrique, de l'Europe et du Moyen-Orient, le Maroc constitue une plateforme de connectivité intercontinentale. Son réseau aéroportuaire comprend 25 aéroports ouverts à la circulation aérienne, dont 18 internationaux. Le Royaume poursuit un ambitieux programme d'expansion et de modernisation visant une capacité de 85 millions de passagers à l'horizon 2030 et des plateformes aéroportuaires durables et intelligentes.

2.2 Parallèlement, Royal Air Maroc (RAM), compagnie nationale et membre de l'alliance Oneworld, renforce son positionnement stratégique en développant son réseau long-courrier, en modernisant sa flotte et en augmentant sa capacité pour accompagner la croissance du trafic aérien africain et intercontinental.

2.3 Et dans l'objectif de renforcer la connectivité du Royaume et stimuler la concurrence et le dynamisme du secteur du transport aérien, le Maroc a adopté une politique ambitieuse et volontariste d'ouverture et de libéralisation de son ciel, illustrée notamment par la conclusion de l'Accord Open Sky avec l'Union européenne en 2006, premier accord global de ce type avec un pays non européen, la modernisation de nombreux accords bilatéraux. Cette démarche s'est accompagnée aussi d'une participation active au Marché Unique du Transport Aérien Africain (SAATM), conformément à la Déclaration de Yamoussoukro.

2.4 Toutes ces initiatives ont permis une croissance soutenue du trafic, l'expansion du secteur low-cost, l'accroissement du réseau aérien à plus de 450 routes vers 165 destinations et la consolidation du rôle du Maroc en tant que hub stratégique entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, tout en maintenant un haut niveau de conformité avec les normes et pratiques recommandées de l'OACI.

3. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SÛRETÉ, DE SÉCURITÉ ET DE DURABILITÉ DE L'AVIATION CIVILE :

3.1 Le Maroc place la sûreté, la sécurité et la durabilité de l'aviation civile au cœur de sa politique nationale et de sa coopération internationale. Cet engagement se traduit par des actions concrètes et des résultats reconnus à l'échelle mondiale, notamment :

- la conformité élevée aux audits USOAP grâce à une réglementation nationale pleinement alignée sur les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Cette conformité s'est vue confirmé par les derniers résultats enregistrés, notamment la mission de validation coordonnée (IVA) menée en 2024, à l'issue de laquelle le Maroc a enregistré un taux de conformité de 87 %, témoignant ainsi de ses efforts soutenus en matière d'amélioration de la sécurité aérienne ;
- la mise en place et le déploiement d'une Politique de Sécurité Aérienne et d'un Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC) assurant une supervision et une amélioration continues ;

- la modernisation continue de la gestion du trafic aérien (ATM) et des infrastructures de navigation aérienne pour répondre aux standards internationaux les plus récents et garantir un service sûr et performant ;
- la participation au programme SAFA (Safety Assessment of Foreign Aircraft) de l'Union européenne et de l'EASA, en appliquant rigoureusement les inspections en escale des aéronefs étrangers opérant dans ses aéroports ;
- l'engagement ferme en faveur du développement durable, matérialisé par la participation active au CORSIA et le lancement de projets d'aéroports verts intégrant les énergies renouvelables et des solutions d'efficacité énergétique ;
- la signature des Termes de Référence (ToR) de l'initiative ACT-SAF (Assistance, Capacity-building and Training for Sustainable Aviation Fuels) de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (ICAO). Cette signature marque une étape importante dans l'engagement du Maroc en faveur des carburants d'aviation durable (SAF) et du développement d'une aviation respectueuse de l'environnement.

3.2 Cet effort global confirme la volonté du Royaume du Maroc de contribuer activement à une aviation civile internationale plus sûre, plus performante et respectueuse de l'environnement.

4. VERS UN ÉCOSYSTÈME AÉRIEN INNOVANT

4.1 En quelques années, le Maroc s'est imposé comme une véritable terre d'aviation. Le secteur aéronautique marocain connaît une croissance exceptionnelle : les exportations sont passées de 10 milliards de dirhams en 2014 à près de 22 milliards en 2024, soit une progression de plus de 120 % en une décennie, et de 17 % sur la seule année 2024.

4.2 Cette réussite repose sur un écosystème solide, dynamique et en constante évolution. Le pays compte aujourd'hui plus de 150 entreprises aéronautiques, spécialisées dans l'usinage, l'assemblage, les matériaux composites, le câblage et la maintenance. Ce tissu industriel génère près de 23 000 emplois qualifiés, avec un taux d'intégration locale dépassant les 40 %. Cette dynamique s'appuie également sur des partenariats industriels mis en place depuis plusieurs années.

4.3 Depuis 2016, des accords ont été conclus avec des acteurs internationaux du secteur aéronautique pour développer des projets de production au Maroc.

4.4 En 2025, de nouveaux contrats ont été signés, portant notamment sur la fabrication de composants pour le programme 737 MAX, contribuant à l'intégration progressive du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

4.5 Le capital humain est au cœur du modèle marocain. L'Institut de Formation aux Métiers de l'Aéronautique (IMA) forme chaque année près de 2 000 techniciens spécialisés, pour répondre aux besoins croissants du secteur. En parallèle, l'Académie Mohammed VI de l'Aviation Civile prépare les ingénieurs et contrôleurs aériens de demain, selon les standards de l'OACI.

4.6 Porté par une vision claire, une montée en compétences continue et des partenaires de rang mondial, le Maroc ambitionne de devenir un acteur incontournable de l'aéronautique mondiale.

5. CANDIDATURE DU MAROC AU CONSEIL DE L'OACI DANS LA PARTIE III

5.1 Fort de sa position géostratégique, de son réseau aérien en expansion, de sa contribution active aux travaux de l'OACI et de son engagement ferme en faveur d'une aviation sûre, durable et inclusive, le Royaume du Maroc sollicite l'appui et le soutien des États membres de l'OACI pour son élection au Conseil de l'OACI lors de la 3^e partie des élections qui se tiendra lors de la 42^e Assemblée de l'OACI en septembre 2025.

5.2 Le Maroc réaffirme sa détermination à poursuivre ses efforts pour promouvoir une aviation civile mondiale plus sûre, plus performante et plus respectueuse de l'environnement.

— FIN —